

HONORAIRES TTC DE GÉRANCE

1 HONORAIRES DE BASE

- Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le taux défini dans le mandat. Le taux de base est de

2 FRAIS ARRÊTÉ DE COMPTE

- Par trimestre et par lot

3 DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT

- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt

4 RENSEIGNEMENTS ET DÉCLARATIONS FISCALES

- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus fonciers Par immeuble
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'I.S.F
- Etablissement des déclarations de T.V.A.
Déclaration mensuelle / Par mois
Déclaration trimestrielle / Par trimestre
Déclaration annuelle / Par an

5 RENSEIGNEMENTS ET DÉCLARATIONS FISCALES

- Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure
facturation au temps passé
- Négociation des loyers et des baux commerciaux
facturation au temps passé
- Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations ISF, successions, donations, etc...)
facturation au temps passé
- Frais de courrier divers en LRAR

6 TRAVAUX

Montant inférieur à 5000€ TTC
• Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette mission)
facturation au temps passé

Montant supérieur à 5000€ TTC
• Gestion administrative et financière, hors suivi technique
Sur le montant hors taxes des travaux
• Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative
Sur le montant hors taxes des travaux

7 GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX

A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

- Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis
- Gestion de la clause pénale : 2^{ème} mise en œuvre partielle de la clause pénale
- Frais de rejet des prélèvements
- Constitution d'un dossier pour l'huissier
- Constitution d'un dossier pour l'avocat
- Suivi de la procédure
facturation au temps passé

A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux

- Gestion des impayés : premier rappel
- Gestion des impayés : lors de la mise en œuvre du deuxième rappel
- Constitution d'un dossier pour l'huissier
- Constitution d'un dossier pour l'avocat
- Suivi de la procédure (huissier, GLI, VISALE)

8 GESTION DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Gestion des diagnostics

TARIF HORAIRE DES VACATIONS

- Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)
- Pendant les heures ouvrables :
Tarif horaire
- Majoration hors heures ouvrables :
Jusqu'à 20h
De 20h jusqu'à 22h
Après 22h

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

HONORAIRES TTC DE LOCATION

Locaux d'habitation

1 HONORAIRES pour les prestations relatives à la mise en location d'un appartement ou d'une villa entrant dans le champ d'application de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989

A la charge du locataire - Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1^{er} Août 2014.
• Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail :

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation)

A la charge du propriétaire - Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1^{er} Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail :

avec un minimum de 1 mois de loyer

- Honoraires de réalisation des états des lieux (dus à compter de la réalisation de la prestation)

2 HONORAIRES pour les prestations relatives à la mise en location d'un appartement ou d'une villa n'entrant pas dans le champ d'application de la loi N°89-462 du 6 juillet 1989

A la charge du locataire
• Location, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux

A la charge du propriétaire
• Location
• Rédaction du bail

3 LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

A la charge du propriétaire

- Location
- Rédaction du bail

A la charge du propriétaire

- Location
- Rédaction du bail

4 RÉDACTION DIVERS ACTES

- Rédaction d'un avenant au bail en cours de bail

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistant du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande.

Locaux professionnels et commerciaux

Sur le montant annuel du loyer hors taxes.

1 RECHERCHE DE LOCATAIRES

- Recherche et sélection de locataires avec visites accompagnées

2 RÉDACTION DIVERS ACTES

- Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation
Minimum de perception
- Rédaction d'un avenant de révision
Minimum de perception
- Cession (Suivi de procédure et rédaction de l'acte de subrogation)

3 CONSTAT D'ÉTAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)
Minimum de perception
- Renouvellement de bail
(courrier d'information, suivi inclus si congé délivré)